

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilou Boudreau

<https://www.cadre21.org/membres/8f6516b30b581e592108a4a8>

Date d'obtention : 2026-05-01 13:42:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de garder en tête l'intégrité des élèves en tout temps et que je dois confisquer le cellulaire

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serais mieux outillé pour intervenir lors de situations SEXTO et cela va me permettre de savoir quelles démarches/étapes suivre

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas regarder les photos/vidéos

Lors d'acte malveillant j'explique mes démarches, je confisque le cellulaire et j'appelle la police